



SUCCESSION longue et communication inexistante

Par **Writz Olivier**, le 15/11/2017 à 14:52

Bonjour

Dans les semaines qui ont suivi le décès de mon père en Novembre 2016, le Cabinet Notarial chargé par ma belle-mère d'établir la succession s'est mis en rapport avec moi pour me demander copie du livret de famille, depuis plus aucune communication de leur part. Comme le décès remonte à presque un an, je me suis donc permis de les appeler il y a 1 mois pour évoquer sur l'avancement de cette succession, après s'être renseignée la secrétaire m'a répondu que le Notaire chargé de la succession allait me rappeler, et depuis aucune nouvelle...

La succession comporte notamment des biens immobiliers à la location, au moment de son décès mon père s'occupait lui-même de la gestion locative de ces biens. Je n'ai pas de rapports avec ma belle-mère mais je sais cependant qu'elle ne s'occupe pas de ces questions là.

On peut supposer que si je n'ai pas eu de nouvelles de tout cela, c'est donc que le Notaire s'est chargé de la gestion locative ainsi que des contraintes fiscales ou autres liées à ces biens, mais sans aucune nouvelles malgré mes demandes je ne peux pas m'empêcher d'avoir des doutes et de craindre que la gestion de mes intérêts ne soit pas exercée, ce qui devant autant de silences ne peut qu'engendrer un certain nombre d'incertitudes...

Je croyais que dans un dossier de succession, en sa qualité d'officier public un Notaire était tenu à un minimum de communication et d'information (voire de conseil) envers les héritiers, surtout au bout d'un an de silence alors que des affaires courent.. (entre autres cette gestion locative)

Comme je ne sais quoi faire et que malgré mes demandes je ne reçois pas la moindre information depuis 1 an, j'aimerais savoir si je suis protégé contre le risque que la gestion locative des biens immobiliers n'ait pas été exercée, et également quel serait le ou les moyens de faire avancer tout cela...

(vous remerciant par avance pour toute réponse, je vous remercie d'avoir eu la patience de me lire, bien cordialement !)

Par **Visiteur**, le 15/11/2017 à 16:48

Bonjour,
N'hésitez pas à contacter la chambre départementale.

Par **Writz Olivier**, le 15/11/2017 à 18:47

Bonjour et merci pour cette réponse, je vais leur adresser un courrier.
Bonne fin de journée, cordialement !